



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 10 avril 2019
Procès-verbal n° 33

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Éric MAIOROFF

Approbation du PV n° 32 avec la modification suivante :

Match n° 20694870 : Ceaux la Roche (1) È Champigny (1) en poule A du 28/04/19

Match n° 20694882 : Ceaux la Roche (1) È La Pallu (2) en poule A du 12/05/19

Match n° 20694821 : Ceaux la Roche (1) È Loudun (2) en poule A du 26/05/19

Courriel du club de Ceaux la Roche (27/03/19 à 19h20) signalant des travaux sur le terrain de La Roche Rigault. Les rencontres en rubrique se dérouleront sur le terrain synthétique de Loudun.

RAPPEL IMPORTANT

Article 26.C.2.b Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Cette règle ne s'appliquera qu'à partir :

- du 13/14 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 1 à Départemental 5 (journées 18, 19, 20, 21 et 22).

Cette règle s'applique depuis :

- le 06/07 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 6 Niveau 1 (journées 6, 7, 8, 9 et 10).
- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 1 (journées 16, 17, 9, 10 et 18)
- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 2 (journées 7, 8, 9, 1 et 10)

Précision : les 5 dernières journées sont les mêmes pour toutes les équipes qu'il y ait un forfait ou une exemption.

Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.



DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Féminines	<u>J 09</u> : 09 décembre 2018	28 avril 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 10</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 18</u> : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 01</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 10</u> : 5 mai 2019	19 mai 2019

MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTEES

COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	<u>J 7</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe Jolliet-Rousseau	<u>J 5</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe du Poitou	<u>J 10</u> : 10 mars 2019	14 avril 2019

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2) / Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	21/04/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3) / Ingrandes (2)	Arrêté municipal	21/04/19
6 Nv. 1	F	3	03/03/19	21255243	Poitiers Beau lieu (1) / Vendelogne (1)	Terrain non tracé	21/04/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	B	8	07/04/19	21281741	Ste Eanne (1) / La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2)	Accord des 2 clubs	14/04/19



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Mignaloux Beauvoir
Antoigné	Migné Auxances
Availles en Châtelleraut	Mirebeau
Bonneuil Matours / Archigny	Montamisé
Buxerolles	Naintré
Cenon sur Vienne	Nouaillé Maupertuis
Château Larcher	Ozon
Chaunay	Pleumartin
Coussay les Bois	Poitiers 3 cités
GJ Foot Sud 86	Poitiers Asac
GJ Foot Val Vert	Poitiers Cep 1892
GJ Vallées du Miosson	Poitiers Portugais
Journet	Poitiers St Eloi
La Pallu	Queaux Moussac
Les Ormes	Sèvres Anxaumont
Ligugé	St Julien l'Ars
Loudun	Thuré Besse
Lusignan	Valdivienne
Mazerolles-Lussac	Vicq sur Gartempe

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694461 : ASM (1) È Cernay (1) en poule A du 07/04/19.

Courriel du club d'ASM (le 08/04/19 à 08h15) signalant l'oubli d'inscription des remplacements et des sanctions pour le club de Cernay.

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. TAYDAS Yahya (08/04/19 à 17h12) ainsi que de l'observateur M. DORLAC Richard (09/04/19 à 18h18) communiquant les remplacements et sanctions pour le club de Cernay. Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20694462 : Leigné sur Usseau (1) È Antoigné (1) en poule A du 07/04/19.

Courriel du club d'Antoigné (le 07/04/19 à 09h38)

1^{er} forfait de l'équipe d'Antoigné (1) (sans déplacement).

Amende de 41" au club d'Antoigné.

Match n° 20694597 : Oyré Dangé (2) È Poitiers Baroc (1) en poule B du 06/04/19

Match arrêté à la 62^{ème} minute pour le motif suivant : l'équipe de Poitiers Baroc (1) a été réduite à moins de 8 joueurs sur le terrain suite à 2 exclusions temporaires et 2 expulsions.

La Commission donne **match perdu par pénalité** (article 159.3 des RG de la FFF) **avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Baroc (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Oyré Dangé (2) avec 3 buts à 0.**

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20694835 : La Pallu (2) È Moncontour (1) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 32 du 03/04/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de La Pallu (2) d'un joueur (licence n° 1109310697) en état de suspension.

Considérant que le club de La Pallu a été informé et a formulé ses observations par écrit (courriel du 05/04/19 à 18h20).



Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du 15/11/18 (PV n° 13) de quinze (15) matchs de suspension à compter du 24/09/18.

Considérant que l'équipe de La Pallu (2) évoluant en Départemental 4 poule A n'a effectivement joué que 14 matchs depuis cette date (les 07, 14 et 21/10/18, 04, 11, 18 et 25/11/18, 02 et 16/12/18, 19/01/19, 03, 10, 17 et 24/03/19).

Dit en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de La Pallu (2) pour en donner le gain à l'équipe de Moncontour (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'invocation (soit 38 ") seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

Match n° 20694836 : St Christophe (1) È St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Non-utilisation de la FMI. Courriel du club de St Christophe (01/04/19 à 08h27) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Courriel du club de St Christophe (08/04/19 à 12h43) qui fournit la composition de son équipe ainsi que les renseignements demandés.

La Commission attend la réponse du club de St Léger de Montbrillais, à recevoir avant le mercredi 17/04/16.

Passé ce délai, le club sera amendé.

Dossier en instance.

Match n° 20695097 : Poitiers Portugais (1) È La Puye La Bussière (1) en poule C du 10/02/19 remis le 31/03/19

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. CLAIR Franck (04/04/19 à 15h34) signalant l'entrée en jeu des 3 remplaçants de Poitiers Portugais (1).

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695117 : Migné Auxances (3) È La Puye La Bussière (1) en poule C du 24/03/19

Problèmes avec la FMI en fin de rencontre.

Composition de l'équipe de Migné Auxances (3) (courriel du 26/03/16 à 14h27).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Fabrice WORONIAK (27/03/19 à 16h32).

Composition de l'équipe de La Puye La Bussière (1) (09/04/19 à 20h06).

Feuille de match établie par le District.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695526 : Vouneuil sur Vienne (1) È Les Ormes (1) en poule B du 14/04/19

Match n° 20695530 : Ozon (2) - Vouneuil sur Vienne (1) en poule B du 28/04/19

Match n° 20695537 : Vouneuil sur Vienne (1) È L'Espinasse (1) en poule B du 05/05/19

Match n° 20695544 : Ingrandes (2) - Vouneuil sur Vienne (1) en poule B du 12/05/19

Match n° 20695484 : Vouneuil sur Vienne (1) È Leigné sur Usseau (2) en poule B du 26/05/19

Demande du club de Vouneuil sur Vienne (09/04/19 à 07h35) pour désigner 1 arbitre sur les rencontres en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20695787 : Couhé (1) È Rouillé (1) en poule D du 14/04/19

Demande du club de Couhé (09/04/19 à 17h10) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20696047 : Savigny l'Evescault (1) È La Pallu (3) en poule F du 07/04/19

Courriel du club de Savigny l'Evescault (07/04/19 à 20h54) signalant la blessure (genou droit) du joueur LAPLANCHE Anthony.

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6 Niveau 1

Match n° 21255193 : Persac (1) È Lathus / Saulgé (1) en poule D du 06/04/19.

Courriel du club de Lathus (le 06/04/19 à 17h20)

1^{er} forfait de l'équipe de Lathus / Saulgé (1) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Lathus.



Match n° 21255196 : Availles Limouzine (1) È Leignes sur Fontaine (1) en poule D du 14/04/19.

Demande du club de Leignes sur Fontaine (08/04/19 à 10h00) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Leignes sur Fontaine.

DEPARTEMENTAL 6 Niveau 2

Modifications

Afin d'apporter un peu plus de souplesse dans le déroulement du championnat de Départemental 6 Niveau 2 les modifications suivantes sont apportées :

- les forfaits seront comptabilisés mais il n'y aura pas de forfait général au-delà du 2^{ème} forfait,

- les forfaits seront amendés à partir du 3^{ème} forfait.

- les matchs non joués au 26/05/19 (dernière journée de championnat) seront donnés perdus par forfait à l'équipe qui a demandé le report (ou aux 2 équipes en cas d'accord des deux clubs).

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1) / ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255315	Mouterre / 3 Moutiers (2) / ASM (3)	Mouterre / 3 Moutiers (2)	21/04/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255317	Sammarcolles (1) / Coussay / Mirebeau (2)	Coussay / Mirebeau (2)	28/04/19
6 Niv. 2	A	4	10/03/19	21255322	Moncontour (2) / Sammarcolles (1)	Moncontour (2)	21/04/19
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3) / Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	4	10/03/19	21255353	Coussay les Bois (3) / St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (3)	21/04/19
6 Niv. 2	C	5	24/03/19	21255385	Lavoux Liniers (2) / Jardres (2)	aux deux équipes	28/04/19
6 Niv. 2	F	3	03/03/19	21255470	La Ferrière Magné (2) / Château Larcher (3)	La Ferrière Magné (2)	21/04/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2) / Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

Match n° 21255327 : L'Envigne (3) È Coussay / Mirebeau (2) en poule A du 07/04/19.

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay / Mirebeau (2) (sans déplacement).

Match n° 21255358 : Thuré Besse (3) È Vellèches (1) en poule B du 07/04/19.

Courriel du club de Vellèches (07/04/19 à 13h07) transféré par le club de Thuré Besse (07/04/19 à 21h18).

2^{ème} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement).

Match n° 21255416 : Poitiers Asac (3) È Mazerolles Lussac / Sillars (2) en poule D du 24/03/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 31 du 27/03/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de l'entente Mazerolles Lussac / Sillars (2) d'un joueur (licence n° 2548510021) en état de suspension.

Considérant que le club de Mazerolles Lussac a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline du 27/11/18 de quatre (4) matchs de suspension plus deux (2) avec sursis à compter du 25/11/18.

Considérant que l'équipe de l'entente Mazerolles Lussac / Sillars (2) évoluant en Départemental 6 au Niveau 2 poule D n'a effectivement joué que 2 matchs depuis cette date (les 06/01 et 03/03/19 mais forfaits les 02/12/18 et 09/03/19 et exempt le 17/03/19).

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.



Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de l'entente Mazerolles Lussac / Sillars (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (3) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 4 buts à 0.

Les droits d'apport (soit 38 ") seront débités au club de Mazerolles Lussac.

Dossier classé.

Match n° 21255418 : Sèvres Anxaumont (3) È Plaisance (1) en poule D du 07/04/19.

Courriel du club de Plaisance (06/04/19 à 13h18) transféré par le club de Sèvres Anxaumont (06/04/19 à 18h06).

3^{ème} forfait de l'équipe de Plaisance (1) (sans déplacement).

Amende de 15 " au club de Plaisance.

Match n° 21255477 : Valdivienne (3) È Rouillé (3) en poule F du 07/04/19.

Courriel du club de Rouillé (le 06/04/19 à 22h19)

1^{er} forfait de l'équipe de Rouillé (3) (sans déplacement).

Match n° 21255478 : Montamisé (3) È La Ferrière / Magné (2) en poule F du 07/04/19.

1^{er} forfait de l'équipe de La Ferrière / Magné (2) (sans déplacement).

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 20737139 : St Romans / Paizay (1) È Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 1 du 07/04/19.

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (07/04/19 à 12h00).

3^{ème} forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement).

Amende de 31" au club d'Availles en Châtelleraut.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour (coupe et championnat), les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 21281740 : Vouneuil sur Vienne / Senillé St Sauveur (1) È Poitiers Gibauderie (1) en Départemental 3 poule B du 07/04/19.

Courriel du club de Vouneuil sur Vienne (09/04/19 à 07h35) signalant l'arrivée de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) à 15h30.

Conformément à l'article 19.2 des RG de la LFNA : 1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) (avec déplacement de Poitiers Gibauderie (1)).

Amende de 31" au club de Poitiers Gibauderie.

U 17 / 18

Match n° 21270761 : Boivre (1) È GJ Foot Sud 86 (2) en Départemental 2 poule A du 09/02/19 remis le 06/04/19.

Courriel de réserve du club de Boivre (07/04/19 à 21h55)

Courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre M. LEFEBVRE Pascal (08/04/19 à 15h26)

La Commission,

Prend connaissance de la réserve non mentionnée sur la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'il y a lieu de la requalifier en réclamation d'après match conformément aux dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF et de la transmettre au club adverse, lequel peut formuler ses observations pour le mercredi 17 avril 2019, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20694065 : Chasseneuil . St Georges (1) . Buxerolles (2) en Départemental 1

Match n° 20694595 : Beaumont St Cyr (3) . Leignes sur Fontaine (1) en Départemental 3 poule B

Match n° 20694989 : Bonneuil M/Archigny (1) . Montamisé (2) en Départemental 4 poule B

Match n° 20695517 : Châtelleraut Portugais (3) . Leigné sur Usseau (2) en Départemental 5 poule B



DIVERS

Rapport de visite de la Commission des Terrains (03/04/19)

La Commission enregistre la mise en conformité du terrain annexe 1 de Jaunay Clan avec classement niveau foot à 11.

Courriels des clubs d'Adriers et Vicq sur Gartempe :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Croutelle et Migné Auxances :

Pris note.

Courriel du club de Buxeuil (08/04/19 à 13h10) :

La feuille de match n'est toujours pas parvenue au District.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 06 et 07/04/19

- 2^{ème} avertissement :

Départemental 6 : match n° 21255509: Latillé (2) . Béruges / Cissé (3) Niveau 2 poule G

- 3^{ème} avertissement :

Départemental 6 : match n° 21255359 : Buxeuil (2) . Coussay les Bois (3) Niveau 2 poule B

- Amende de 17Ö

Départemental 6 : match n° 21255013 : Monts sur Guesnes (1) . Beuxes (1) Niveau 1 poule A

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 06 et 07/04/19

Dossiers en instance :

Départemental 3 : Match n° 20694463 : Ingrandes (1) . La Pallu (1) en poule A

Feuille de match papier reçue

Rapport FMI à fournir pour le mercredi 17/04/19

Départemental 5 : Match n° 20695519 : Ingrandes (2) . Buxeuil (1) en poule B

Feuille de match papier reçue

Rapport FMI à fournir pour le mercredi 17/04/19

Match n° 20695521 : L'Espinasse (1) . Bonneuil Matours / Archigny (2)

FMI non reçue à ce jour

Dossier classé :

Départemental 5 : Match n° 20695518 : Lavoux-Liniers (1) . Vouneuil sur Vienne (1) en poule B

Match n° 20696048 : Croutelle (1) . Dissay (2) en poule F

Problèmes FMI en fin de match, rapport de l'arbitre reçu.



TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Compte tenu des circonstances, la Commission retire l'amende (24") au club de Beaumont St Cyr pour transmission tardive pour le match suivant :

Rencontres des 09 et 10/03/19

Départemental 5 : Match n° 20695376 : Beaumont St Cyr (4) . St Genest d'Ambière (2) en poule A

Amende de 24"

Rencontre du 10/02/19 remise le 31/03/19

Départemental 2 : Match n° 20694175 : Migné Auxances (2) . Vouillé (1) en poule A le 07/04/19 à 13h48

Rencontres des 06 et 07/04/19

Départemental 5 : Match n° 20695649 : Civaux (2) . Montmorillon (4) en en poule C le 09/04/19 à 18h16

Match n° 20696049 : Cissé (1) . St Julien l'Ars (3) en poule F le 09/04/19 à 18h58

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres des 06 et 07/04/19

Match n° 21255254 : Les Roches/Smarves (2) . Avanton (2) en Départemental 6 Niveau 1 poule F

DEPARTEMENTAL 6 niveau 2

Avertissement (avant amende)

Compte-tenu de la décision de assouplir les obligations en Départemental 6 niveau 2, il est adressé un avertissement (avant application du règlement) au club ci-dessous n'ayant pas retourné la feuille de match dans les délais :

Match n° 21255447 : Millac (1) . Charroux-Mauprévoir (2) en Départemental 6 Niveau 2 poule E

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 17 avril 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE